NS-C 146

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

146

ARRÊTÉ

relatif au classement de l'immeuble rue de l'Evêché 7.

du 29 avril 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la loi pour la conservation des monuments et la protection des sites, du 19 juin 1920;

vu l'avis adressé aux propriétaires intéressés, en date du 17 février 1958;

vu le procès-verbal dressé par les membres délégués de la commission pour la conservation des monuments et la protection des sites, aux termes duquel les propriétaires entendus ont, comparant en personne ou par leur représentant habilité à le faire, déclaré être d'accord sur le classement du bâtiment No 178 sis sur la parcelle 4486, feuille 20, du cadastre de la commune de Genève, section Cité;

considérant qu'en conséquence il convient de classer le bâtiment rue de l'Evêché 7, tout en précisant que seules les façades, la cave côté rue des Barrières, ainsi que l'escalier intérieur sont classés, en raison de l'intérêt esthétique qu'ils présentent,

ARRETE :

Les façades, la cave (côté rue des Barrières) et l'escalier intérieur de l'immeuble 7 rue de l'Evêché, sis sur la parcelle 4486, feuille 20, de la commune de Genève, section Cité, sont classés au sens de la loi du 19 juin 1920.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Sautier 2 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combet

CONSEIL D'ETAT
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE


146
Rue de la Madeleine
Rue du Purgatoire
Rue du Petit Perron
Rue du Perron
Rue Fontaine
Rue Saint Pierre
Cour Saint Pierre
Rue du Cloître
Rue de l'Évêché
Cathédrale de Saint-Pierre
T.N.
T.S.
Rue du Soleil Levant
Rue Farel
Rue de la Taconnerie
Rue de l'Hôtel de Ville
Palais de Justice
Place du Bourg-de-Four
Rue des
Passage
CLASSEMENT IMMEUBLE ÉVÊCHÉ 7
CITÉ FEUILLE 20
ARRÊTÉ DU 29 AVRIL 1958